



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2019 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 01 devant 5 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2019-12-219

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 décembre 2019 soit ouverte à 19 h 01 devant 5 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019
- 0.4 Dérogation mineure 2019-005



100 Administration générale

- 1.1 Approbation des salaires et remises pour le mois de novembre 2019
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour le mois de novembre 2019 (547 à 549)
- 1.3 Registre des déclarations des intérêts pécuniaires
- 1.4 Maison des jeunes – Démolition / soumission CLM
- 1.5 Roulotte de chantier – bureau du directeur des services incendies + entreposage
- 1.6 Honneur – Étoile de la semaine par M. William Amos (M. Éric Lacaille)
- 1.7 Poste de soutien administratif – Fin de probation employée 13-007
- 1.8 Date pour séance extraordinaire pour adoption du budget 2020 et programme triennal immobilisations
- 1.9 Fermeture bureau période des Fêtes
- 1.10 Liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2019

200 Sécurité publique

- 2.1 Service sécurité incendie – Modification
- 2.2 SQ – Journée de patrouille avec élus municipaux

300 Transport

- 3.1 Demande d'appui – Programme d'Aide à la Voirie Locale – Création d'un nouveau fonds
- 3.2 Réponse du MTQ concernant la demande pour une traverse piétonnière sur Blue Sea nord

400 Hygiène du milieu / Environnement

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Programme de soutien à la mise en œuvre des Plans d'Action MADA (Volet 2)

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Résolution – nomination des membres du CCU

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Bibliothèque - Résolution pour nommer nouveau responsable au Réseau-Biblio
- 7.2 Club de ski et planche de la Haute-Gatineau 2019-2020
- 7.3 Programmes de subvention disponibles pour l'amélioration des sentiers et sites de plein air
- 7.4 Programme de soutien garde estivale – Camp de jour

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2019

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2019-12-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 3 décembre 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2019-12-221

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2019-12-222

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 novembre 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2019-12-223

DÉROGATION MINEURE 2019-005

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 141 chemin d'Orlo, numéro de matricule 4018-05-0733 touchant la zone V 115, numéro de lot 4 989 647 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le certificat de localisation préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre en daté du 8 novembre 2019 sous sa minute 6693;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la reconstruction du bâtiment principal à 16.43 mètres au lieu de 40 mètres centre visuel du Corridor d'utilité publique, tel que prévu à l'article 14.2.1 du règlement de zonage no. 93-03-15 (B) et autoriser la construction de la galerie et escalier à 0,22 mètre au lieu de 9 mètres de la ligne de lot, tel que prévu à l'article 7.1 du règlement de zonage no. 93-03-15 (B);

CONSIDÉRANT QUE le chalet a été construit avant 1927;



- CONSIDÉRANT QU' un permis a été émis le 28 mai 1990 pour ajouter une fondation au chalet;
- CONSIDÉRANT QU' un permis a été émis le 28 mai 1990 pour faire une installation septique conforme avec un système Biofiltre Ecoflo, pour 4 chambres;
- CONSIDÉRANT QUE le dernier entretien du système Biofiltre Ecoflo a été fait le 3 septembre 2019;
- CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage no. 93-03-15 (B) autorise la démolition volontaire et la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire à la condition que le bâtiment soit implanté à l'extérieur de la rive;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté a été déplacé à l'extérieur de la rive;
- CONSIDÉRANT QUE pour se reculer du lac, le bâtiment projeté doit se rapprocher du Corridor d'utilité publique;
- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est conscient qu'en se rapprochant de la ligne de lot au sud de sa propriété, il sera plus près des utilisateurs, activités actuelles et futures pratiquées sur le Corridor d'utilité publique. Par conséquent, il est conscient de l'achalandage ou des bruits que celles-ci peuvent occasionner;
- CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande par le comité consultatif d'urbanisme, ce dernier recommande au conseil municipal d'accepter la reconstruction du bâtiment principal à 16.43 mètres du centre visuel du Corridor d'utilité publique, au lieu du 40 mètres prévu à l'article 14.2.1 du règlement de zonage no. 93-03-15(B);
- CONSIDÉRANT QUE le comité recommande cependant de refuser la construction de la galerie et escalier à 0,22 mètre de la ligne de lot tel que proposé sur le plan # 19M-409, minutes 6693, préparé par l'arpenteur géomètre Stéphane Gagnon et suggère plutôt de la déplacer sur le côté nord-est du bâtiment où une galerie sera également construite selon le même plan;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Paul Dénommé et résolu unanimement :
- QUE La municipalité de Blue Sea accepte la reconstruction du bâtiment principal à condition qu'aucune partie du bâtiment ne se rapproche à moins de 16.43 mètres du centre visuel du Corridor d'utilité publique au lieu de 40 mètres, soit une dérogation de 23,57 mètres par rapport à la limite prescrite à l'article 14.2.1 du règlement de zonage no. 93-03-15 (B) ;
- QUE La municipalité de Blue Sea refuse la construction de la galerie et escalier à 0,22 mètre de la limite de propriété, considérant qu'aucune partie du bâtiment ne peut se rapprocher à moins de 16.43 mètres du centre visuel du Corridor d'utilité publique.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2019-12-224

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE les salaires nets versés pour les périodes 45 à 48 de novembre 2019 et qui totalisent un montant de 20 940,57\$ soient acceptés;
- QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 11 345,57\$ pour les salaires versés en novembre 2019 soient acceptées;
- QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 578,74\$ pour le mois de novembre 2019 soient acceptées;
- QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 610,89\$ pour le mois de novembre 2019 soient acceptées.

ADOPTÉE

2019-12-225

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

- QUE les déboursés de novembre 2019 qui totalisent un montant de 174 779.60\$ sur le journal des déboursés nos 547 à 549 soient acceptés.

ADOPTÉE

2019-12-226

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

- CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que les élus produisent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection;
- CONSIDÉRANT QUE selon l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour;
- CONSIDÉRANT QUE le registre des dépôts des déclarations a été déposé devant le conseil lors de la présente séance par le directeur général Christian Michel;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accuse réception du registre des dépôts des déclarations d'intérêts pécuniaires, mis à jour, des élus municipaux.

ADOPTÉE



2019-12-227

MAISON DES JEUNES – DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment rattaché à la caserne et servant de maison des jeunes est dans un état de détérioration avancé, les piliers de soutien sous le bâtiment sont en train de s'affaisser et le bâtiment est en train de se détacher de celui de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE cette situation risque d'endommager le bâtiment, la caserne en exerce une importante pression sur les composantes structurales de la caserne, en plus des possibles infiltrations dans les zones où on peut observer un détachement des deux structures;

CONSIDÉRANT la détérioration des poutres de plancher qui sont brisées et/ou lourdement affectées par la pourriture;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment n'est plus ouvert au public;

CONSIDÉRANT QUE le bureau du Directeur incendie se trouve dans le bâtiment détérioré et que plusieurs équipements électroniques sensibles comme des ordinateurs et systèmes de caméra se trouvent dans ce bureau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions pour redresser le bâtiment de la maison des jeunes en 2018 et que la plus basse soumission était d'environ 90 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'autre option serait de démolir le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les plans pour la nouvelle caserne sont prévus à l'endroit où se trouve la maison des jeunes actuellement et prévoyait la démolition du bâtiment, car la situation de détérioration était déjà connue, mais moins avancée qu'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour la démolition du bâtiment :

1- Excavation Stéphane Landers : 14 400\$ avant taxes :

- Frais d'électricien pour débrancher le raccordement électrique;
- Location de boîte de rebut;
- Main d'œuvre;
- Machinerie et transport.

2- Construction Luc Montreuil Inc. : 28 230\$ plus taxes applicables

- Débrancher électricité et plomberie sans récupérer les matériaux;
- Détacher toutes les composantes du bâtiment adjacent pour éviter dommages à la caserne
- Démolir le bâtiment et transporter les déchets de démolition à l'écocentre de Maniwaki
- Nettoyer le site
- Recouvrir le mur du bâtiment restant avec le revêtement métallique récupéré du bâtiment démoli.



- CONSIDÉRANT QUE Construction Luc Montreuil Inc. détient les licences RBQ d'entrepreneur général nécessaire à la réalisation complète des travaux, incluant l'immunisation du bâtiment de la caserne une fois la maison des Jeunes démolie;
- CONSIDÉRANT QUE Excavation Stéphane Landers possède une licence RBQ en démolition seulement et qu'il faudrait avoir recours aux services d'un entrepreneur général pour bien immuniser le bâtiment de la caserne une fois la démolition terminée.
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la soumission de Construction Luc Montreuil Inc. au montant de 28 230\$ plus taxes applicables;
- QUE cette dépense soit prévue au budget 2020, car elle sera réalisée en 2020;
- QUE la direction soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2019-12-228

ROULOTTE DE CHANTIER – BUREAU DU DIRECTEUR INCENDIE + ENTREPOSAGE

- CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution #2019-12-227 concernant la démolition de la maison des jeunes, la municipalité doit relocaliser le bureau du directeur des services incendie et trouver une alternative pour les formations de pompiers et entreposer les équipements qui se trouvent dans la maison des Jeunes présentement;
- CONSIDÉRANT QUE la construction d'une caserne est prévue à court/moyen terme ce qui permettra de régler la situation concernant le bureau du directeur des services de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT QU' une roulotte de chantier nous permettrait de remédier à la situation de façon temporaire, pour le bureau, salle de formation et entreposage;
- CONSIDÉRANT QUE suite à la construction d'une caserne, la roulotte pourrait être utilisée comme maison des jeunes, inclure une salle de changement pour la patinoire et aussi servir à l'entreposage de certains équipements;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra combler les manques de locaux pendant une période pouvant s'échelonner sur plus d'une année;
- CONSIDÉRANT QUE les frais de location pour une roulotte de chantier pouvant répondre à nos besoins s'élèvent à plus de 12 000\$ par année;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu, de la firme Roule-Hot Inc. de St-Augustin-de-Desmaures, une offre de service pour l'achat d'une roulotte de chantier neuve, faite sur mesure pour une somme de 32 900 \$ plus taxes applicables;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE l'option de paiement la plus avantageuse serait d'utiliser le fonds de roulement pour le paiement de la roulotte et d'établir la période de remboursement à 10 ans;
- CONSIDÉRANT QU' il est possible de rembourser complètement, et de façon ponctuelle, le fonds de roulement, et ce, à n'importe quel moment durant cette période de 10 ans;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise la dépense pour l'achat d'une roulotte de chantier construite sur mesure, tel que présenté dans l'offre de service de la firme Roule-Hot Inc. au montant de 32 900\$ plus taxes applicables;
- QUE le Conseil demande à la direction générale et au Directeur des services de sécurité incendie de communiquer avec la firme Roule-Hot Inc. afin d'établir avec précision les besoins de configuration de la roulotte qui sera produite sur mesure;
- QUE la dépense soit puisée dans le fonds de roulement et remboursée sur une période de 10 ans;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

Note : Honneurs à Éric Lacaille qui fut nommé « Étoile de la semaine » par monsieur William Amos. Le Conseil souhaite souligner cette nomination par une lettre de félicitation et de remerciement à Éric Lacaille pour son implication dans le milieu.

2019-12-229

DATE POUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR ADOPTION DU BUDGET 2020 ET PROGRAMME TRIENNAL IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil tienne la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et le programme triennal d'immobilisation, le mardi 17 décembre 2020 au Centre municipal dès 19h.

ADOPTÉE

2019-12-230

FERMETURE DU BUREAU PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2019 à midi, et ce, jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE



2019-12-231

LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU' au 30 novembre 2019, les comptes à recevoir s'élèvent à 125 886.10\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'envoi des comptes de taxes impayées à nos percepteurs pour ceux dont le total pour chacun s'élève à 100\$ et plus pour les années 2019 et antérieures.

ADOPTÉE

2019-12-232

POSTE DE SOUTIEN ADMINISTRATIF – FIN DE PROBATION EMPLOYÉE 13-007

CONSIDÉRANT la résolution #2019-04-082 dans laquelle le conseil avait résolu d'embaucher l'employée 13-007 au poste de soutien administratif avec une probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation a pris fin le 31 octobre 2019 et que l'employée a surpassé les attentes de la tâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le conseil est satisfait du rendement de l'employée 13-007, met fin à la période de probation;

QUE l'employée 13-007 soit nommée au poste de soutien administratif à raison de 30 heures par semaine;

QUE ce conseil demande à la direction générale de préparer un contrat pour confirmer le lien et les conditions d'emploi de l'employé 13-007;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2019-12-233

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – POLITIQUE MODIFICATION

CONSIDÉRANT la politique interne modifiée du service de sécurité incendie de la municipalité de Blue Sea, préparé par monsieur Éric Lacaille, Directeur du service de sécurité incendie et présenté au comité incendie le 20 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu une copie de la politique interne modifiée et se disent satisfaits des modifications apportées;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil adopte les modifications apportées à la politique interne des pompiers

ADOPTÉE



Note : SQ - journée de patrouille avec un élu municipal. Le conseil remercie les représentants de la Sûreté du Québec pour l'invitation et les informe qu'aucun membre du Conseil n'a exprimé l'intérêt d'y participer.

2019-12-234

DEMANDE D'APPUI – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS

- CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;
- CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;
- CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :
- a) La capacité de payer des municipalités;
 - b) L'accès difficile aux programmes existants;
 - c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
 - d) La pérennité des infrastructures
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);
- QUE la municipalité de Blue Sea participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :
- a) La capacité de payer des municipalités;
 - b) L'accès difficile aux programmes existants;
 - c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
 - d) La pérennité des infrastructures



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député de Gatineau, Monsieur Robert Bussière, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE

NOTE : Réponse du MTQ concernant la demande pour une traverse piétonnière sur le chemin Blue Sea nord – Le ministère est favorable à modifier le marquage pour y implanter un passage, cependant il incombe à la municipalité d'abaisser le trottoir à la jonction du chemin Blue Sea nord vis-à-vis la traverse pour piétons.

2019-12-235

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION MADA (VOLET 2)

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa politique aînée et de son plan d'action en faveur des aînés;
- CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Blue Sea de pouvoir mettre en œuvre les divers éléments que contient son plan d'action en faveur des aînés;
- CONSIDÉRANT la charge que peut représenter cette mise en œuvre pour une petite municipalité et la MRC;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard, et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea accepte de participer à la démarche de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau visant à se doter d'une ressource de coordination à la mise en œuvre et au suivi des plans d'action MADA sur son territoire tel que défini dans le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA.
- QUE les principaux mandats de cette ressource seraient alors :

Coordination et soutien :

Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA de l'organisme;

Soutenir les municipalités participantes dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA;

Accompagner les comités de mise en œuvre et de suivi des municipalités participantes;

Appuyer les responsables administratifs de l'organisme et des municipalités participantes dans leurs démarches auprès des instances gouvernementales afin de mettre en œuvre les plans d'action MADA;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Établir des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'atteinte d'objectifs afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA.

Concertation et mobilisation :

Assurer la concertation entre les responsables administratifs MADA sur le territoire de l'organisme;

Développer le réseautage entre les élus responsables des questions « aînées » sur le territoire de l'organisme;

Développer des partenariats avec les organismes du milieu pour favoriser la mise en œuvre des plans d'action MADA, dont les tables de concertation locales et régionales;

Identifier les obstacles à la réalisation des plans d'action MADA et identifier des pistes de solution en concertation avec les acteurs concernés;

Collaborer à l'organisation des rencontres régionales MADA.

Faire la promotion de la démarche MADA, de ses programmes gouvernementaux associés, des rencontres régionales ainsi que des journées thématiques MADA auprès des municipalités participantes.

QUE les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau avec l'étroite collaboration de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2019-12-236

RÉSOLUTION MEMBRES DU CCU

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 04-11-02A constituant un Comité consultatif d'urbanisme stipule que le CCU est formé d'un (1) membre du conseil et de quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont nommés par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme est de deux (2) ans et est renouvelable par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu



QUE soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :

- Paul Dénommé, membre du conseil
- Joël Lacroix, résident
- Chantal Tremblay, résidente
- Morris Richardson, résident
- Mario Tremblay, commerçant

ADOPTÉE

2019-12-237

BIBLIOTHÈQUE - RÉOLUTION POUR NOMMER NOUVEAUX RESPONSABLES AU RÉSEAU-BIBLIO

CONSIDÉRANT QU nous avons reçu la lettre de démission de la bibliothécaire le 24 octobre 2019, démission qui était effective le 1^{er} novembre;

CONSIDÉRANT QUE nous avons quelquefois eu recours aux services de madame Nadine Martin pour assurer la relève lors des absences de la bibliothécaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Martin possède déjà une certaine expérience et démontre de l'intérêt pour le poste à combler;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de former plus d'une personne pour les tâches de la bibliothèque afin d'assurer la continuité des activités;

CONSIDÉRANT QUE 2 employés ont démontré de l'intérêt, soient madame Monique Mercier et monsieur Éric Lacaille;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme madame Nadine Martin comme employée responsable des activités régulières de la bibliothèque;

QUE les tâches de madame Martin seront celles que l'on retrouve dans la description de tâches établie par la municipalité, à savoir :

- Assure la gestion courante des opérations de la bibliothèque : accueil, prêts et retours des documents, classement des documents dans les rayons, compilation des statistiques et l'organisation et la coordination des activités culturelles;
- Assure la rotation des livres 2 fois par année;
- Toutes opérations administratives : gestion de bénévoles, amendes, retards et participation à des activités de formation;
- Assure les opérations d'animation et de promotion de la bibliothèque;
- Suivre les directives et consignes du CRSBPO;
- Agir comme liaison entre la municipalité et le CRSBPO et communiquer l'information à la direction;
- Faire des achats de livres pour la collection locale quand des budgets sont disponibles, rédiger des lettres et des communiqués, produire des rapports et faire des recommandations au conseil afin d'améliorer l'offre culturelle dans la municipalité;
- Assister la direction dans la préparation du budget annuel de la bibliothèque



- QUE le Conseil souhaite aussi nommer madame Monique Mercier, comme deuxième personne ressource auprès du CRSBPO et pour assurer la continuité des activités de la bibliothèque en cas d'absence de la personne responsable;
- QUE madame Mercier assistera aussi la personne responsable, au besoin, pour assurer entre autres, les tâches de rotation, animation, promotion et communication, elle assistera aussi dans le déploiement des activités et promotion du CRSBPO, elle pourra également assister dans la production de rapports annuels et pour la préparation du budget;
- QUE le Conseil accepte aussi la participation de monsieur Éric Lacaille aux formations organisées par le CRSBPO, monsieur Lacaille pourra ainsi porter main forte en cas de manque d'effectifs pour des congés prolongés de la personne responsable ou simplement pour aider lors de période de rotation, d'aménagement des locaux ou comme assistance technique lors d'activités de promotion ou d'animation organisées en collaboration avec le CRSBPO.

ADOPTÉE

2019-12-238

PROGRAMMES DE SUBVENTION DISPONIBLES POUR AMÉLIORATION DES SENTIERS ET SITES DE PLEIN AIR

- CONSIDÉRANT le nombre de programmes de subvention qui sont ou seront disponibles prochainement pour la mise à niveau, la création de nouveaux sentiers pédestres et l'amélioration des sites de plein air;
- CONSIDÉRANT le fait que le comité d'administration de l'Association du parc régional du Mont Morissette, ci-après l'Association, gère pour et au nom de la municipalité les activités du Parc et s'occupe aussi des demandes de subvention lorsqu'admissible;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association aimerait créer deux nouveaux sentiers, un facile et un moyen, pour augmenter l'offre aux utilisateurs du Parc;
- CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'Association estiment les travaux pour la création de deux sentiers à environ 50 000\$;
- CONSIDÉRANT QUE des programmes de subvention seront bientôt disponibles pour ce genre de travaux auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou ailleurs;
- CONSIDÉRANT QUE la plupart des programmes couvrent entre 50 et 80 % des coûts relatifs aux projets faisant l'objet de la demande et que la plupart du temps une règle de cumul établit les maximums pouvant être subventionnés par une aide gouvernementale et la partie résiduelle étant à la responsabilité du promoteur;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association a besoin d'un appui de la municipalité autant au niveau des autorisations pour aller en demande de subvention que d'un appui financier pour la partie devant être assumée par le promoteur;
- CONSIDÉRANT les délais souvent très restreints pour le dépôt de demande;



- CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'autoriser l'Association à déposer des demandes d'aide financière lorsque les programmes auxquels ils sont admissibles deviennent disponibles afin d'éviter de rater les dates limites de dépôt des demandes;
- CONSIDÉRANT QUE des demandes devront aussi être faites auprès de la MRC pour les autorisations de créer de nouveaux sentiers sur les TPI ainsi que pour la coupe de bois nécessaire pour l'établissement des trajets proposés par l'Association;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil appuie l'Association pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans un des programmes d'aide financière pour lequel elle est admissible pour la création de 2 sentiers supplémentaires;
- QUE la municipalité octroiera une aide financière équivalente au montant de la partie du promoteur, somme qui sera remboursé par l'Association avec les intérêts, le cas échéant, selon l'entente et les délais négociés entre l'Association et la municipalité;
- QUE les modalités de l'entente et les délais seront dépendants du montant de l'aide financière obtenue, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-12-239

PROGRAMME DE SOUTIEN GARDE ESTIVALE – CAMP DE JOUR

- CONSIDÉRANT le nombre grandissant d'enfants en bas âge résidant dans la municipalité, dont 23 fréquentent l'École Reine-Perreault au volet d'éducation alternative;
- CONSIDÉRANTQUE lors de la période estivale, les enfants doivent aller dans les services de garde ou dans les camps de jour à l'extérieur de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QU' il serait important d'avoir un service de camps de jour dans notre municipalité pour pourvoir aux besoins grandissants des jeunes familles qui choisissent Blue Sea comme endroit de résidence;
- CONSIDÉRANT QU' un programme d'aide financière est disponible au Ministère de la Famille et vise à encourager les milieux de vie à offrir des services de garde hors de la période scolaire, pour favoriser une gestion plus équilibrée du temps consacré à la vie professionnelle et à la vie familiale des parents travailleurs ou parents étudiants d'enfants d'âge scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE le montant maximal de la subvention est de 15 000\$ et qu'aucune contribution du demandeur n'est exigée;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE ce Conseil autorise monsieur Éric Lacaille à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à des projets de garde pendant le relâche scolaire et la période estivale;
- QUE la demande d'aide financière est pour un camp de jour pour les enfants d'âge scolaire de la municipalité à l'été 2020;
- QUE la direction générale et/ou monsieur Éric Lacaille, coordonnateur des loisirs, soient autorisés à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2019

Période de questions de 19h45 à 19h52

2019-12-240
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 décembre 2019 soit close à 19h52.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2019.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier